

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION (AJERCO)

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal sur le préavis n°1/2026 « Comptes de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2025»

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme Ruth Muller (Mmes Valérie Faine et Brigitte Butler étant excusées), de MM Joachim Cretegny et Lionel Vidoudez, a rencontré le Codir Ajerco, représenté par M. Yves Jauner, président et par Mmes Caroline Jaugey, Nicole Reymond et Florence Texier Claessens le 2 avril 2026 à Penthalaz. Le Codir était accompagné de M. François Blaser, directeur Ajerco et de M. Damien Pourplanche, directeur financier et boursier de notre association.

La Cogefin remercie le CODIR, MM Blaser et Pourplanche pour la présentation claire de ce préavis et les réponses apportées à ses questions dans une ambiance détendue.

D'autre part elle salue le CODIR pour le rapport de gestion 2025 qui est de très bonne facture, au format qui convient et avec le niveau d'information attendu.

Remarques :

- Compte 510.3001.00_Rétribution du CODIR : **cee** compte est plus élevé que le budget, car il contient aussi les indemnités du CI. Dans la future comptabilité MCH2, ces deux montants seront séparés.
- Compte 510.3523.0 : **remboursement** aux réseaux hors Ajerco : Il est difficile de prévoir le nombre d'enfants de notre réseau qui doivent aller dans d'autres réseaux. Cela dépend de divers facteurs notamment du besoin de jours particuliers des parents.
- Les enfants autrefois appelés SESAPH sont dénommés maintenant OSPES.
- Compte 531.3161.0 Loyer des locaux : Un solde de 24'000 CHF était encore dû de 2024.

- Les comptes 550.3111.01/3141.0/3151.0 sont à considérer ensemble pour comprendre comment sont répartis les investissements de fourniture
- Compte 510.3189.0 (travaux exécutés par des tiers) : Un énorme travail de répartition du personnel a été effectué mais il reste encore une petite partie, ou une clef a été appliquée, notamment pour ce qui est des RH finances. La clef consiste en une répartition en fonction du nombre d'entrées comptables.
- Compte 510.3011.03 (traitement – personnel administratif) : Il contient uniquement le personnel Ajerco, et démontre qu'il y a 3.29 ETP / 14.39 qui travaillent pour Ajoval

La cogefin a aussi examiné les loyers pour les structures qui présentent des différences importantes de l'une à l'autre. , La comparaison s'avère toutefois délicate en raison de l'existence de plusieurs modèles de facturation, qui varient en fonction de qui investit et qui possède la structure.

Les comptes ont été revus de manière succincte par la fiduciaire Ofico et attestés conformes à la loi sur les communes et au règlement de comptabilité des communes en mars 2026.

Conclusions

Après avoir pris connaissance du préavis no 01/2026

- Vu le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 01/2026 du Comité de Direction tel que présenté, soit

1.d'adopter les prélèvements et attributions aux fonds de l'exercice 2025

Les point 1.1 à 1.6 concerne le fonds « accueil de jour des enfants » AJERCO :

1.1. Prélèvement au fonds : CHF 16'691.15 pour le financement des travaux d'aménagement du jardin de la garderie des Lucioles conformément au budget 2025.

1.2. Prélèvement au fonds : CHF 168'152.72 pour le financement des travaux de mise aux normes de la garderie La Chenoille comme demandé par le SCAJE. Selon le préavis 2-2025 un montant de CHF 188'625.- a été octroyé pour ces travaux.

1.3. Prélèvement au fonds : CHF 20'103.30 pour le financement de la création d'un espace extérieur pour la nurserie de la garderie le Chap'rond rouge conformément au budget 2025.

1.4. Prélèvement au fonds : CHF 65'573.90 pour le financement du réaménagement de l'espace jardin de la garderie l'Arlequin selon le budget 2025.

1.5. Prélèvement au fonds : CHF 12'364.74 pour compléter l'équipement de la structure en jeux et matériel ergonomique de la garderie Oasis selon le budget 2025.

1.6. Prélèvement au fonds : CHF 19'000 pour finaliser l'aménagement des 3 jardins extérieurs et l'aménagement intérieur de la garderie Cocoon selon le préavis 2-2025.

1.7. Prélèvement au fonds de l'UAPE les P'tits Guêpiers: CHF 18'450.35 constitué des montants suivants :

- CHF 9'538.85 pour financer les travaux complémentaires d'insonorisation prévus selon le préavis 2-2025 de budget complémentaire.
- CHF 8'911.50 afin de solder le fond de réserve des P'tits Guêpiers en prévision du passage à MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

1.8. Prélèvement au fonds de l'UAPE des Petites Licornes : CHF 16'740.08 constitué des montants suivants :

- CHF 10'000 pour le réaménagement de l'espace des grands selon le budget 2025.
- CHF 6'740.08 afin de solder le fond de réserve des Petites Licornes en prévision du passage à MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

- 2. d'adopter les comptes de l'exercice 2025
- 3. d'adopter le rapport de gestion du réseau AJERCO de l'année 2025 ;
- 4. de donner décharge au Comité de direction, au Directeur Finances et à la Commission de gestion

Senarclens, le 27 avril 2026

Lionel Vidoudez, rapporteur

Ruth Muller

Valérie Faine

Joachim Cretegny

Brigitte Butler